



**PROJET DE RÈGLEMENT # R2019-722  
SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné François Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le Conseil de la Ville de Bonaventure a présenté le 6 mai 2019, un avis de motion à l'effet que lors de la séance régulière du 3 juin 2019 qui se tiendra à 20 heures en la salle Bona-Arsenault de l'hôtel de ville, le règlement numéro R2019-722 abrogeant le règlement numéro R2013-633 relatif à la rémunération des élus municipaux sera adopté.

Le présent règlement est déposé au bureau de la Ville et toute personne peut le consulter durant les heures d'ouverture du bureau.

*Donné* à Bonaventure ce 24<sup>e</sup> jour de mai 2019

  
François Bouchard  
Directeur général et secrétaire-trésorier